



Entreprises & Biodiversité

Appel à manifestation d'intérêt 2022



L'Europe s'invente chez nous

La Région Grand Est doublement engagée pour la biodiversité

1 - Une **stratégie régionale** pour la biodiversité dans le Grand Est

2 - Un **Business Act #2 Grand Est** pour s'adapter aux défis environnementaux du XXI^e siècle

Parce que la mobilisation de tous les acteurs est une des clés de réussite face aux enjeux de la transition écologique, la Région se mobilise pour atteindre deux objectifs à l'horizon 2025 :

- 🍃 200 sites industriels engagés dans la protection de la biodiversité
- 🍃 250 entreprises engagées pour la nature

Vous souhaitez faire émerger un projet au service de la biodiversité ?

Pour préserver la biodiversité, limiter les effets du changement climatique et favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs ?

La Région vous accompagne en plusieurs temps :

1. Votre dossier d'inscription sera examiné par un comité technique ;
2. Les pré-projets retenus par ce comité feront l'objet d'un accompagnement spécifique jusqu'au dépôt du projet final ;
3. Les projets retenus recevront le soutien financier de la Région.

Un appel à manifestation d'intérêt, **pour qui ?**

Les entreprises implantées dans le Grand Est

Les entreprises de production agricoles ou les SCI (sans salarié)
ne sont pas éligibles à ce dispositif.



Pour quels types **de projets ?**

A titre d'exemples

Etudes

- 🍃 assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude préalable et la proposition d'actions

Les projets ne comprenant qu'une partie étude ne sont pas éligibles.



Aménagements favorables à la biodiversité ou à l'économie des ressources :

- 🍃 implantation de haies
- 🍃 végétalisation
- 🍃 création de milieux (mare, prairie, zone humide, murs de pierres sèches, tas de sable ou de bois mort, etc.)
- 🍃 création d'espaces de nature ou de refuge pour les insectes et petits mammifères, nichoirs, ...
- 🍃 création de potager, de verger, ...
- 🍃 récupérateur d'eau.



Les actions en matière énergétique (économie dans le process, énergie renouvelables...) seront orientées vers le programme Climaxion (Région-ADEME).

Votre projet doit prévoir **obligatoirement la sensibilisation de vos salariés ainsi que la mise en place d'un aménagement dans un périmètre proche de votre entreprise ou d'une évolution de son fonctionnement.**

La sensibilisation passera par (liste non exhaustive) :

- la désignation d'un référent biodiversité et sa formation,
- la création d'outils de communication, de panneaux pédagogiques,
- l'animation de chantiers participatifs ou d'ateliers,
- l'organisation d'évènements, de moments d'échanges avec des spécialistes,
- la conduite d'actions avec les enfants des salariés ou l'école locale...

Quel calendrier ?

L'entreprise souhaitant bénéficier de l'aide régionale pour son projet biodiversité le signifie par mail à l'adresse : entreprise.biodiversite@grandest.fr



La Région Grand Est prend connaissance des attentes de l'entreprise et l'accompagne jusqu'au dépôt de son dossier complet.

Avant le 29 mai 2022



Un comité technique se réunit et émet des recommandations sur les dossiers retenus

Fin juin 2022



L'entreprise dépose son dossier complet comprenant les pièces indiquées dans le règlement du dispositif.

Le 15 août 2022

Quel soutien financier ?

Taux maximum possibles :

- **Etudes : 50%**
 - **Investissement : jusqu'à 65%** selon la taille de l'entreprise, sa localisation et si l'aide permet aux entreprises d'aller au-delà des normes de protection environnementale de l'UE ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de normes de l'UE.
 - **Aide plafonnée à 50 000 € par bénéficiaire et réservée aux projets d'un montant minimum de 5 000 € HT.**
 - **Aide conditionnée à la signature des 10 principes communs des Entreprises Engagées pour la Nature.**
- Plus d'informations : engagespourlanature.ofb.fr

Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être demandé et envoyé **par mail** à **entreprise.biodiversite@grandest.fr** avant le **29 mai** de l'année en cours.

Retrouvez le détail du règlement et les documents à joindre à votre candidature sur **www.grandest.fr** rubrique **Mes aides**.

Direction de la transition énergétique, écologique et de l'environnement
Service Eaux et biodiversité



L'Europe s'invente chez nous

Siège du Conseil Régional
1 place Adrien Zeller
BP 91006 · F 67070 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 15 68 67 · Fax 03 88 15 68 15

Hôtel de Région
5 rue de Jéricho
CS 70441 · F 51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. 03 26 70 31 31 · Fax 03 26 70 31 61

Hôtel de Région
place Gabriel Hocquard
CS 81004 · F 57036 Metz Cedex 1
Tél. 03 87 33 60 00 · Fax 03 87 32 89 33

www.grandest.fr

Retrouvez-nous sur

